

SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **23 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mourad FRADI.

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

Montants exprimés en dinars tunisiens

	Note	31/12/2013	31/12/2012
ACTIF			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Obligations et valeurs assimilées		34 737 994	34 707 529
Titres OPCVM		638 861	958 740
	3.1	35 376 855	35 666 269
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	4 667 342	4 477 268
Disponibilités	3.3	4 899 576	5 744 380
		9 566 918	10 221 648
<u>Créances d'exploitations</u>			
<u>Autres actifs</u>			
TOTAL ACTIF		44 943 773	45 887 917
PASSIF			
-			
Opérateurs créditeurs	3.4	118 255	123 255
Autres créditeurs divers		4 392	10 078
TOTAL PASSIF		122 647	133 333
Capital	3.5	43 421 120	44 382 096
Sommes distribuables		1 400 006	1 372 488
Sommes distribuables des exercices antérieurs		230	
Sommes distribuables de l'exercice	3.6	1 399 776	1 372 488
ACTIF NET		44 821 126	45 754 584
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		44 943 773	45 887 917

ETATS DE RESULTATS

COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		1 628 754	1 570 967
Dividendes	4.1	31 235	33 583
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	1 596 684	1 536 245
Autres revenus		835	1 139
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	351 225	378 413
<i>Total des revenus des placements</i>		1 979 979	1 949 380
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<466 298>	<472 389>
<i>Revenu net des placements</i>		1 513 681	1 476 991
Autres produits			
Autres charges	4.5	<53 415>	<52 903>
<i>Résultat d'exploitation</i>		1 460 266	1 424 088
Régularisation du résultat d'exploitation		<60 490>	<51 600>
<i>Sommes distribuables de la période</i>		1 399 776	1 372 488
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		60 490	51 600
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		11 286	<8 212>
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		11 441	5 191
<i>Frais de négociation</i>		<271>	<301>
Résultat net de la période		1 482 722	1 420 766

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>1 482 722</u>	<u>1 420 766</u>
Résultat d'exploitation		1 460 266	1 424 088
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		11 286	<8 212>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		11 441	5 191
Frais de négociation		<271>	<301>
<u>Distributions de dividendes</u>		<1 357 596>	<1 544 654>
<u>Transactions sur le capital</u>		<1 058 584>	1 010 512
Souscriptions		64 109 491	58 931 204
Capital		62 206 820	57 272 097
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		7 652	<1 984>
Régularisation des sommes distribuables		1 895 019	1 661 091
Rachats		<65 168 075>	<57 920 692>
Capital		<63 189 225>	<56 353 352>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<8 679>	4 418
Régularisation des sommes distribuables		<1 970 171>	<1 571 758>
<u>Variation de l'actif net</u>		<933 458>	886 624
<u>Actif net</u>			
En début de période		45 754 584	44 867 960
En fin de période		44 821 126	45 754 584
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de période		437 720	428 659
En fin de période		428 031	437 720
<u>Valeur liquidative</u>		104,715	104,529
<u>Taux de rendement</u>		3,18%	2,99%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Arrêtés au 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de type obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2013, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3 Placements monétaires

Cette catégorie de titres comprend les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

2.8 Abonnement des charges

Les commissions du gestionnaire et la redevance payée au Conseil du Marché Financier sont provisionnées au jour le jour en pourcentage de l'actif net.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	225 000	232 767	0,52%
AIL 2009/1	11 000	220 000	229 779	0,51%
AIL 2010/1	2 000	80 000	82 467	0,18%
AIL 2011/1	10 000	600 000	618 753	1,38%
AIL 2012/1 F	5 000	400 000	412 151	0,92%
AIL 2013-1 TF	5 000	500 000	516 493	1,15%
AMEN BANK 2006	11 880	475 201	494 787	1,10%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	159 980	162 383	0,36%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	320 000	324 150	0,72%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	90 000	91 307	0,20%
ATB 2007/1 A	2 000	80 000	82 120	0,18%
ATB 2007/1 D	2 000	152 000	156 947	0,35%
ATL 2009	10 000	200 000	205 810	0,46%
ATL 2010/1	5 000	200 000	203 337	0,45%
ATL 2010/2 TV	10 000	800 000	800 202	1,78%
ATL 2011 TF	2 000	200 000	208 822	0,46%
ATL 2012/1 TF	5 000	400 000	411 592	0,92%
ATL 2013-1 TF	3 000	300 000	311 357	0,69%
ATL 2013-2 TF	5 000	500 000	503 708	1,12%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 020 252	2,27%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	714 290	742 906	1,65%
BH 2009	5 000	423 000	423 049	0,94%
BH SUBORDONNE 2007	5 000	100 000	100 326	0,22%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 833 014	1 891 382	4,21%
BTE 2010 A	1 500	105 000	106 321	0,24%
BTE 2010 B	3 500	297 500	301 544	0,67%
BTK 2009 CAT.D	1 500	127 500	132 552	0,29%
BTK 2012/1 B	10 000	857 150	862 713	1,92%
CIL 2009/1	4 000	80 000	81 591	0,18%
CIL 2009/2	5 000	100 000	101 272	0,23%
CIL 2009/3	3 000	120 000	124 653	0,28%
CIL 2010/1	7 500	300 000	305 351	0,68%
CIL 2010/2	4 000	160 000	161 112	0,36%
CIL 2011/1 TF	4 000	240 000	249 258	0,55%
CIL 2011/1 TV	9 000	540 000	560 288	1,25%
CIL 2012/1 TF	4 000	320 000	331 657	0,74%
FCC BIAT CREDIM 2 P3	200	200 000	201 341	0,45%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	233 322	234 764	0,52%

PANOBOIS 2007	2 000	80 000	83 032	0,18%
SIHM 2008	2 000	80 000	81 246	0,18%
STB 2008/2	3 000	225 000	235 161	0,52%
TL 2008/3	3 000	60 000	62 898	0,14%
TL 2009/2	8 000	320 000	329 993	0,73%
TL 2010/2	6 000	240 000	241 272	0,54%
TL 2011/1 F	7 000	420 000	430 851	0,96%
TL 2011/3 F	9 000	720 000	751 111	1,67%
TL 2012-2 B	6 600	660 000	692 496	1,54%
TL 2012/1 B TF	2 800	280 000	288 323	0,64%
TL 2013-1 CAT B TF	5 000	500 000	507 151	1,13%
TL SUB 2010 TV	4 000	240 000	249 248	0,55%
TL SUBORDONNE 2009	3 400	68 000	68 825	0,15%
TL SUBORDONNE 2013	5 350	535 000	555 028	1,23%
UIB 2009/1 TR B	5 000	366 600	374 025	0,83%
UIB 2009/1 TR C	15 000	1 200 000	1 225 849	2,73%
UIB 2011/1 TR B	4 000	360 000	366 363	0,82%
UIB 2011/2	6 000	514 260	536 605	1,19%
UIB 2012/1 A	15 000	1 500 000	1 573 737	3,50%
Total Obligations de sociétés		22 021 817	22 634 478	50,36%
Bons du trésor assimilables				
BTA 03-2019 5.50%	4 175	4 124 806	4 280 851	9,52%
BTA 10-2018 5.50%	3 700	3 600 339	3 636 913	8,09%
BTA 02-2020 5.50%	1 200	1 156 250	1 188 907	2,65%
BTA 08-2022 5.60%	930	885 410	904 514	2,01%
BTA 05-2022 6.9%	25	27 000	27 253	0,06%
Total Bons du trésor		9 793 805	10 038 438	22,34%
Bons du trésor Zéro Coupon				
BTZC OCT 2016	2 640	1 477 407	2 065 078	4,59%
Total Bons du trésor Zéro Coupon		1 477 407	2 065 078	4,59%
Total obligations et valeurs assimilées		33 293 029	34 737 994	77,29%
Titres OPCVM				
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	6 109	637 731	638 861	1,42%
Total titres OPCVM		637 731	638 861	1,42%
Total		33 930 760	35 376 855	78,71%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
AMEN BANK au 16/04/2014	500 000	486 623	492 197	1,10%
AMEN BANK au 07/05/2014	500 000	486 735	490 714	1,09%
AMEN BANK au 11/02/2014	500 000	487 259	497 098	1,11%
AMEN BANK au 12/02/2014	500 000	487 259	497 027	1,11%
Total émetteur AMEN BANK		1 947 876	1 977 036	4,40%
Total Certificats de dépôt		1 947 876	1 977 036	4,40%
<u>Billets de trésorerie</u>				
<u>Billets de trésorerie précomptés</u>				
TUNISIE FACTORING au 21/01/2014	700 000	691 018	698 004	1,55%
TUNISIE FACTORING au 28/01/2014	2 000 000	1 974 338	1 992 302	4,43%
Total émetteur TUNISIE FACTORING		2 665 356	2 690 306	5,98%
Total billets de trésorerie		2 665 356	2 690 306	5,98%
Total placements monétaires		4 613 232	4 667 342	10,38%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Obligations	2 334 976
BTA	9 035 768
	11 370 744

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Obligations	5 116 218	946 125	6 062 343	-
BTA	6 418 093	146 502	6 579 642	15 047
OPCVM	324 864	-	321 258	< 3 606 >
	11 859 175	1 092 627	12 963 243	11 441

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	4 762 842	5 539 927
Liquidation émissions/rachats	< 46 904 >	< 274 006 >
Amen Bank Med V	67 251	271 794
Amen Bank Pasteur	95 632	140 023
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	25 944	83 303
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 5 189 >	< 16 661 >
	<u>4 899 576</u>	<u>5 744 380</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 qui s'élève à 118 255 DT correspond au montant à payer à la société TUNISIE VALEURS au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2013.

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2013

Montant	44 382 096
Nombre de titres	437 720
Nombre d'actionnaires	229

Souscriptions réalisées

Montant	62 206 820
Nombre de titres	613 517
Nombre d'actionnaires entrants	49

Rachats effectués

Montant	63 189 225
Nombre de titres	623 206
Nombre d'actionnaires sortants	25

Autres mouvements

Différences d'estimation (+/-)	11 286
Plus ou moins-value réalisée	11 441
Frais de négociation	< 271 >
Régularisations des sommes non distribuables	< 1 027 >
Résultat antérieur incorporé au capital	-

Capital au 31 décembre 2013

Montant	43 421 120
Nombre de titres	428 031
Nombre d'actionnaires	253

Il ressort de l'analyse des capitaux propres du fonds que les sommes distribuables au 31 décembre 2013 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 1 400 006 DT.

3.6 Sommes distribuables de l'exercice :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Résultat d'exploitation	1 460 266	1 424 088
Régularisation du résultat d'exploitation	< 60 490 >	< 51 600 >
	<u>1 399 776</u>	<u>1 372 488</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividende

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dividendes UNIVERS OBLIGATION SICAV	20 985	22 145
Dividendes SICAV AXIS TRESORERIE	10 250	11 438
	<u>31 235</u>	<u>33 583</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Intérêts sur obligations	1 102 474	1 083 337
Intérêts sur BTA	385 064	350 228
Intérêts sur BTZC	109 146	102 680
	<u>1 596 684</u>	<u>1 536 245</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Intérêts sur billets de trésorerie	157 478	100 085
Intérêts sur certificats de dépôt	103 382	169 720
Intérêts sur dépôt à vue	90 365	104 157
Intérêts sur BTC		4 451
	<u>351 225</u>	<u>378 413</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 466 298 DT et correspond à la rémunération du gestionnaire.

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	46 630	47 240
TCL	5 715	4 868
Autres Retenues	1 070	795
	<u>53 415</u>	<u>52 903</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5.1. Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	4,626	4,453	4,455
Charges de gestion des placements	< 1,089 >	< 1,079 >	< 1,047 >
Revenus net des placements	3,536	3,374	3,408
Autres produits			
Autres charges	< 0,125 >	< 0,121 >	< 0,118 >
Résultat d'exploitation (1)	3,412	3,253	3,290
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,141 >	< 0,118 >	< 0,015 >
Sommes distribuables de l'exercice	3,270	3,135	3,275
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,026	< 0,019 >	0,222
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,027	0,012	< 0,108 >
Frais de négociation	< 0,001 >	< 0,001 >	< 0,001 >
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,052	< 0,008 >	0,113
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,464	3,245	3,403
Résultat non distribuable de l'exercice	0,052	< 0,008 >	0,113
Régularisation du résultat non distribuable	< 0,002 >	0,005	0,007
Sommes non distribuables de l'exercice	0,050	< 0,003 >	0,120
Distribution de dividende	< 3,135 >	< 3,274 >	< 3,497 >
Valeur liquidative	104,715	104,529	104,671
 <u>Ratios de gestion des placements</u>			
Charges de gestion des placements / actif net	1,04%	1,03%	1,00%
Autres charges / actif net	0,12%	0,12%	0,11%
Résultat distribuable / actif net	3,26%	3,11%	3,14%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre : de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- L'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un total actif de 44 943 773 DT, un actif net de 44 821 126 DT pour 428 031 actions en circulation et une valeur liquidative par action égale à 104,715 DT.
- les autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

2- Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 17 avril 2014

Le commissaire aux comptes :
Mourad FRADI

RAPPORT SPECIAL

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2013. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2013 s'élève à 192 586 DT.

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2013 s'élève à 157 477 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- ✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2013 s'élèvent à 466 298 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 17 avril 2014

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI
